

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	7
Votants	40

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 022

Séance du 17 mars 2022

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHÉ DE LAVAGE DES BACS

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept mars à 18 heures et 30 minutes, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 10 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy (départ au milieu du point 2); MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc (arrivé à 19H00 point 2) ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; LHERITIER Laurent ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; BAUCULAT Annick à HAYEZ Marie-Françoise ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; VERONNET Jean-Luc à PINLON Evelyne ; COLLIN Philippe à PRIOURET Denis ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BŒUF Jacques ; BOUQUET Benjamin ; LABOURIER Dominique ; MERIGOT Pascal

Valérie BERTIN indique que ce marché est très attendu.

Rappel du contexte :

Par délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2021 et afin de répondre à l'obligation légale pour tous les exploitants de collecte des ordures ménagères de procéder aux nettoyages des bacs de collecte, il a été autorisé la constitution d'un groupement de commandes de nettoyage de conteneurs à ordures ménagères pour la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et le SICTOM de Chénérailles.

Cela avait pour but de rationaliser les coûts de prestations entre les deux structures.

Un marché à procédure adaptée a été passé le 7 septembre 2021 pour répondre à ce besoin.

Critères d'analyse des offres :

- Valeur technique avec une pondération de 60%.
- Prix des prestations pondéré à 40%

Il s'est avéré qu'une seule offre avait été remise et conforme au critère technique, mais dépassant la somme budgétisée et ce pour les deux collectivités.

Au vu de cette situation, il a été décidé de déclarer l'offre inacceptable pour des motifs budgétaires et ce conformément aux dispositions du Code de la Commande publique.

Par conséquent une nouvelle procédure a été réalisée sur les mêmes bases que le précédent marché avec une réponse au 16 octobre 2021.

Deux offres ont été remises qui étaient conformes au critère technique, mais ne permettant pas de notifier pour cause de dépassement de budget.

Une nouvelle fois les offres ont été déclarées inacceptables pour des motifs budgétaires.

Objet de la demande :

Il s'agit d'approuver la consultation qui a été lancée hors groupement de commandes, puisque les coûts par collectivité du dernier marché révélaient qu'il était plus intéressant de procéder par entité, avec un montant estimé de marché à 25 000 € HT, c'est-à-dire inférieur au seuil des marchés sans formalités préalables, mais supérieur à la délégation octroyée à Mme la Présidente de 15 000 € HT.

La présente consultation porte sur les prestations de service pour le lavage et la désinfection des bacs à ordures ménagères qui a fait l'objet d'une sollicitation écrite à deux entreprises.

Les deux candidats SAS ANCO et CHABLAIS SERVICE PROPRETE ont formulé une offre.

Eléments d'appréciation :

Les deux offres sont conformes aux différents documents à produire et aux critères demandés. L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction du critère « prix ».

Ci-dessous le tableau comparatif des offres reçues suivant la consultation établie :

Candidats	SAS ANCO	CHABLAIS
PRIX HT	20 240€	24 864 €
Classement	1	2

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Au regard de la conformité de l'offre et son appréciation financière et technique, le Conseil communautaire décide :

- De VALIDER l'offre du candidat SAS ANCO pour un montant total de 20 240 € HT soit 22 264 € TTC

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 17 mars 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

07 AVR. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

